AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 11-7-77132533

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTÉ - COTE-D'OR - SAONE-&-LOIRE - YONNE - NIÈVRE - JURA - DOUBS - HAUTE-SAONE - TERRITOIRE DE BELFORT

ABONNEMENT ANNUEL : 50 F.

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

Z.I. NORD - B.P. 194 - 21206 BEAUNE CEDEX - Tél. (80) 22.19.38

Régisseur de recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture - C. C. P. DIJON 3405.12 K

Imprimerie de la Station de "Bourgogne et Franche-Comté" - Le Directeur-Gérant : P. JOURNET - Commission Paritaire de Presse N° 527 - AD

Bulletin n° 101 - 6 Juillet 1977

V I G N E

RENOUVELLEMENT DES TRAITEMENTS : Renouveler à nouveau, dès que possible dans les vignobles où les fongicides ont été entraînés par les récents orages :

- 3 juillet Sud JURA, Sud BOURGOGNE,
- 4 juillet de BEAUNE à DIJON et JURA (avec plus de 60 mm d'eau localement)

En effet la persistance d'un temps instable et la forte humidité qui règne dans les vignes détrempées maintiennent des risques élevés de développement du mildiou et d'installation de l'oïdium.

La floraison étant terminée, préférer les produits ayant la plus longue persistance d'action (ex : bouillie bordelaise).

D'une manière générale, tout traitement éliminé par des pluies, doit être aussitôt renouvelé, en cas de persistance des risques de maladies : mildiou, oïdium, etc... (voir notre bulletin n° 96 du 7 Juin°.

TRAITEMENT APRES UNE CHUTE DE GRELE : Rappelons aussi qu'il faut intervenir dans les 18 heures qui suivent la grêle avec captane : 500 g. m.a./hl ou folpel : 300 g. m.a./hl.

ARBRES FRUITIERS

CARPOCAPSE DES POMMES : Le traitement contre le carpocapse des pommes doit être renouvelé, les dernières pluies ayant lessivé la protection.

GRANDES CULTURES

PYRALE DU MAIS : De nombreuses cultures ont eu des difficultés d'installation et de ce fait on rencontre des maïs à tous les stades, les plus avancés atteignant un mètre, les panicules mâles devant apparaître dans une huitaine de jours.

Quelques dizaines de papillons de pyrale sont capturés depuis fin juin dans l'YONNE et début juillet en HAUTE-SAONE mais il n'est pas possible de déterminer l'importance des risques d'après les captures.

Dans notre région les épandages de granulés insecticides sont conseillés lorsque le maïs arrive au stade "fin de cornet" (panicules mâles visibles dans 50 % des plants).

Les doses utilisées sont de l'ordre de 25 Kg de produit à l'hectare :

- Bacillus thuringiensis	: 30 Kg/ha de spécialité	(Bactospéine, Dipel)
- chlorpyriphos	: 375 g. m.a./ha	(Dursban 1,5 G)
- fénitrothion	: 750 g. " "	(Pirizol, Sumifène)
- parathion	: 625 g. " "	(Ekatox gran. 2,5, Sopral gran.)
- phoxime	:1250 g. " "	(Agridine 5 G, Volaton 5, Ditox spécial 2,5)
- tetrachlorvinphos	:1500 g. " "	(Gardona G 5)
- triazophos	:1250 g. " "	(Hostathion 5 G)
- endosulfan	:1250 g. " "	(Thiodan 5 G)
- profenophos	:1250 g. " "	(Pirizol super).

P25

T A B A C

MILDIOU : Le mildiou ayant fait son apparition dans le Sud-Ouest de la FRANCE depuis déjà quelques jours par suite du temps favorable à sa propagation, il y a intérêt à effectuer un premier traitement par poudrage au manèbe à 8 % de matière active.

Informer immédiatement le Service de la Protection des Végétaux, Z.I. Nord - 21206 BEAUNE, tél. 22.19.38, en cas de découverte d'un foyer.

La lutte étant rendue obligatoire par des arrêtés préfectoraux, les traitements devront être effectués après destruction des feuilles atteintes par le mildiou.

HOUBLON

MILDIOU : Renouveler le traitement dans les meilleurs délais.

OIDIUM : Ajouter un anti-oïdium à la bouillie.

CULTURES MARAICHERES

SEPTORIOSE DU CELERI : Les conditions météorologiques ont été très favorables à la maladie, aussi les premières taches sur feuilles sont apparues à la fin de la semaine dernière.

Assurer la protection à l'aide de :

- captafol : 160 g. m.a./hl; manèbe : 160 g.m.a./hl ; mancozèbe : 160 g. m.a./hl
- propinèbe : 210 g. m.a./hl

etc...

MILDIOU DE LA POMME-DE-TERRE : Renouveler la couverture fongicide. Des extensions ont été observées dans la région d'AUXONNE (21) et il est à craindre que les pluies orageuses ne favorisent le mildiou dans les zones encore indemnes de la maladie.

POU DE SAN JOSE

La sortie des jeunes larves mobiles s'est trouvée retardée par suite des températures relativement faibles du mois de juin. Le stade le plus favorable à la destruction de cette cochenille étant actuellement atteint, nous rappelons que l'arrêté ministériel du 29Mai 1948 rend la lutte obligatoire dans les zones contaminées et de protection.

Les produits convenant le mieux pour lutter contre le Pou de San José sont :

- les oléoparathions : 25 g./hl
- les parathions émulsion : 30 g./hl
- le méthidathion : 40 g./hl (Ultracide)

à la dose conseillée par les fabricants contre les cochenilles.

P. Le Chef de la Circonscription,
L'Ingénieur d'Agronomie :

J. PETIOT

Inscription à la Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse n° 527 AD.